

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS,
MUNICIPALITÉ D'ULVERTON**

Procès-verbal de la réunion régulière du 6 février 2017, tenue à l'hôtel de ville d'Ulverton, 151, route 143, Ulverton (Québec), à 19 h 30, sous la présidence de Claude Mercier; maire; Louise Saint-Pierre, directrice générale, secrétaire-trésorière, est présente.

PRÉSENCES : CLAUDE LEFEBVRE
 ROBERT BÉLANGER
 JEAN-PIERRE BORDUA
 MAURICE RICHARD
 CARL ARCAND
 MARK CROSS

ABSENCE

IL Y A QUORUM.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Rés. 014-2017

Il est proposé par Mark Cross appuyé par Carl Arcand et unanimement résolu d'ouvrir l'assemblée à 19 h 30.

ADOPTÉ

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Rés. 015-2017

Il est proposé par Mark Cross, appuyé par Claude Lefebvre et résolu d'adopter l'ordre du jour, avec le point ajouté aux Affaires nouvelles.

ADOPTÉ

Contre : Maurice Richard

**3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
RÉGULIÈRE DU 16 JANVIER 2017**

Rés. 016-2017

Il est proposé par Carl Arcand, appuyé par Robert Bélanger et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la réunion régulière du 16 janvier 2017.

ADOPTÉ

4. ADOPTION DES COMPTES DU MOIS PRÉCÉDENT

Rés. 017-2017

Il est proposé par Maurice Richard, appuyé par Robert Bélanger et unanimement résolu d'adopter les déboursés pour la période du 14 janvier 2017 au 3 février 2017 au montant de 19 405,34 \$.

ADOPTÉ

**5. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONSEILLERS SUR LES RAPPORTS
DU MAIRE ET DES COMITÉS DÉPOSÉS AU CONSEIL: VOIRIE,
LOISIRS**

On mentionne la présence de bouleaux qui représentent un danger potentiel sur le chemin Lasalle. Robert Bélanger va assurer un suivi avec William.

6. CORRESPONDANCE : DÉPOSÉE

7. PERMIS ÉMIS DEPUIS LE 14 JANVIER 2017 : 0

8. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS : 15 MINUTES

9. **RÉSOLUTION POUR LANCER LES APPELS D'OFFRES POUR LES TRAVAUX DE RECHARGEMENT GRANULAIRE SUR MOLLY HILL, MOONEY ET LA RUE CENTRE (TECQ # 5 ET 20)**

Rés.018-2017

Il est proposé par Jean-Pierre Bordua, appuyé par Maurice Richard et résolu unanimement de lancer les appels d'offres pour les travaux de rechargement granulaire sur Molly Hill, Mooney et la rue Centre. (TECQ projet # 5 et 20)

ADOPTÉ

10. **RÉSOLUTION POUR DONNER À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC LE MANDAT D'ACHAT DE CHLORURE UTILISÉ COMME ABAT-POUSSIÈRE POUR L'ANNÉE 2017**

Rés. 019-2017

ATTENDU QUE la Municipalité d'Ulverton a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2017;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

ATTENDU QUE la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure en solution liquide dans les quantités nécessaires pour ses activités;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Jean-Pierre Bordua, appuyé par Carl Arcand et unanimement résolu

Que la Municipalité confie à l'UMQ le mandat de procéder, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, au processus d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (en l'occurrence *chlorure en solution liquide*) nécessaires aux activités de la Municipalité pour l'année 2017;

Que, pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée;

Que la Municipalité confie à l'UMQ la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Municipalité accepte que le produit à commander et à livrer sera déterminé à la suite de l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;

Que, si l'UMQ adjudge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;

Que la Municipalité reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;

Qu'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉ

11. **RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'ACHAT D'UNE ATTACHE
POUR LE CHASSE-NEIGE DU FREIGHTLINER**

Rés. 020-2017

Il est proposé par Mark Cross, appuyé par Robert Bélanger et résolu unanimement d'autoriser l'achat d'une attache pour le chasse-neige du Freightliner pour un montant de l'ordre de 1 200 \$.

ADOPTÉ

12. **RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DE LA
PREMIÈRE FACTURE PRODUITE PAR EXP DANS LE CADRE DU
PROJET D'ASPHALTAGE DU CHEMIN DE LA HALTE**

Rés. 021-2017

Il est proposé par Jean-Pierre Bordua, appuyé par Robert Bélanger et résolu unanimement d'autoriser le paiement de la première facture produite par EXP dans le cadre du projet d'asphaltage du chemin de la halte, soit 2 586,94 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉ

13. **RÉSOLUTION POUR RENOUVELER LE CONTRAT DE SERVICE
AVEC INFOTECH POUR UNE DURÉE DE QUATRE ANS**

Rés. 022-2017

Il est proposé par Jean-Pierre Bordua, appuyé par Robert Bélanger et unanimement résolu de renouveler le contrat de service d'Infotech au même montant annuel qu'en 2016, soit 4 165 \$ + taxes et cela, pour une durée de quatre ans.

ADOPTÉ

14. **RÉSOLUTION POUR LANCER L'APPEL D'OFFRES POUR LES
TRAVAUX D'ASPHALTAGE DU CHEMIN DE LA HALTE**

Rés. 023-2017

Il est proposé par Robert Bélanger, appuyé par Carl Arcand et résolu unanimement de lancer l'appel d'offres pour le contrat d'asphaltage du chemin de la halte.

ADOPTÉ

15. **RÉSOLUTION POUR DÉFINIR LE MANDAT DONNÉ AU CCU
DANS LE DOSSIER DES ZONES OUVERTES AUX RÉSIDENCES
TOURISTIQUES**

Rés. 024-2017

ATTENDU QUE la résolution 228-2016 est annulée pour être remplacée par la présente;

Il est proposé par Jean-Pierre Bordua, appuyé par Carl Arcand et résolu unanimement que toute nouvelle demande de modification du règlement 460-2016 visant à ajouter une ou des zones où l'usage de résidences touristiques est permis sera soumise au CCU. Ce dernier devra alors répondre, sans s'y limiter, aux questions suivantes et faire ses recommandations au conseil:

- Le conseil pourrait-il faire l'objet de plaintes à la suite de l'autorisation de location de résidence?
- La location de résidences à court terme peut-elle causer des problèmes de voisinage? Par exemple: nuisances au niveau du bruit pour le voisinage; sentiment d'insécurité de la part des voisins à cause des allées et venues régulières de personnes différentes?
- Dans quelles zones est-il préférable que cet usage s'implante?
- Dans quelles zones n'est-il pas envisageable que ces usages s'implantent?
- Comment gérer les nuisances qui peuvent être engendrées par l'implantation de cet usage?
- Devrait-on contingenter l'usage, c'est-à-dire limiter le nombre

d'établissements dans une même zone?

- Quels seraient les impacts si l'usage était offert sur tout le territoire de la municipalité?

Par ailleurs, étant donné que notre territoire est géré par la CPTAQ, toute demande devant lui être adressée devrait répondre à ce qui suit :

- les conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants, notamment, compte tenu des normes visant à atténuer les inconvénients reliés aux odeurs inhérentes aux activités agricoles;
- la disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture, particulièrement lorsque la demande porte sur un lot compris dans le territoire agricole d'une communauté;
- l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole;
- l'effet sur le développement économique de la région sur preuve soumise par une municipalité.

ADOPTÉ

16. RÉSOLUTION POUR DONNER AU CCU LE MANDAT DE RECOMMANDER LES THÈMES DES DEUX PANNEAUX À CARACTÈRE PATRIMONIAL (MRC)

Rés. 025-2017

Il est proposé par Jean-Pierre Bordua, appuyé par Robert Bélanger et résolu unanimement de donner au CCU le mandat de recommander les éléments du patrimoine bâti d'Ulverton à mettre en valeur sur les deux panneaux touristiques offerts à la Municipalité par la MRC.

ADOPTÉ

17. RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DE LA QUOTE-PART DE 31 179,43 \$ À LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS

Rés. 026-2017

Il est proposé par Claude Lefebvre, appuyé par Maurice Richard et résolu unanimement d'autoriser le paiement de la quote-part de 31 179,43 \$ à la MRC du Val-Saint-François.

ADOPTÉ

18. AFFAIRES NOUVELLES

A. RÉSOLUTION POUR PRÉPARER UNE RÉPONSE À LA MISE EN DEMEURE ADRESSÉE AUX CINQ CONSEILLERS ET AU MAIRE PAR LE CONSEILLER MAURICE RICHARD

Rés. 027-2017

ATTENDU QU'une réunion à huis clos s'est tenue le 6 février 2017, réunissant les cinq conseillers et le maire ayant reçu une mise en demeure du conseiller Maurice Richard à l'effet de «considérer les correspondances adressées et déposées [par Maurice Richard] depuis 2011»;

ATTENDU QUE, à l'issue de cette réunion, il fut convenu de répondre aux différentes correspondances du conseiller Maurice Richard;

Il est proposé par Claude Lefebvre, appuyé par Mark Cross et résolu unanimement que soit préparée une réponse à la mise en demeure adressée au maire et aux cinq autres conseillers par le conseiller Maurice Richard. Un budget de 500 \$ est autorisé pour les dépenses encourues, le cas échéant. Cette réponse sera validée par les cinq conseillers avant d'être transmise à l'intéressé.

ADOPTÉ

20. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

21. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

PROPOSÉ PAR Claude Lefebvre,

L'assemblée est levée à 20 h 45.

Claude Mercier, maire

Louise Saint-Pierre, secrétaire-trésorière